

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Subventions complémentaires de fonctionnement relatives aux activités physiques
de pleine nature des collèges publics.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les programmes relatifs à l'éducation physique et sportive prévoient que doit être abordé, durant la scolarité au collège, l'ensemble des groupes d'activité en matière sportive, dont la pratique d'une activité physique de pleine nature (APPN) (voile, canoë, escalade, course d'orientation, VTT ...).

Depuis 2003, le Département inscrit un crédit destiné à prendre en charge, lorsque cela est nécessaire, le transport des élèves pour la pratique de ces activités.

A ce titre, les collèges peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transport correspondant à 10 séances (durée d'un cycle d'enseignement E.P.S) par classe pratiquant une activité extérieure, à raison d'une rotation pour 2 classes. Le forfait retenu est le même que celui appliqué pour les déplacements vers les installations sportives municipales lors du calcul des dotations de fonctionnement, soit 120,00 €par rotation.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, les propositions d'attribution de subvention pour les établissements concernés, permettant de financer les rotations jusqu'à la fin de l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL